

Mairie de Perche en Nocé

Séance du conseil municipal du 26 avril 2017

Présents : Mmes Biffard, Boucault, Hubert, Landemaine, Lesieur, Vail
Mrs Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Verney, Beauchet, Chalembert, Corbin, Guillaume,
Letourneur, May, Olivier, Potts, Quineau,

Excusés : J. Massola, R. Guérin, C. Peuvret, R. Chalette, R. Guiot, M. Peillon

1° Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 22 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2° Transfert des pouvoirs de police au président de la CDC Cœur du Perche

Les dispositions de l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les domaines sous cités, dès lors que la compétence correspondante est transférée à l'établissement public de coopération intercommunale, les pouvoirs de police des maires des communes membres sont transférées de plein droit au Président de l'EPCI.

Les domaines concernés sont :

- l'assainissement,
- la collecte des déchets ménagers,
- l'accueil et l'habitat des gens du voyage,
- la voirie,
- l'habitat,
- la sécurité des manifestations culturelles et sportives
- la défense extérieure contre l'incendie.

Toutefois cet article prévoit également que « dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale [...], un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun de ces domaines, au transfert des pouvoirs de police ».

Le Maire de Perche en Nocé décide de conserver l'intégralité de ces pouvoirs de police.

3° Modification statutaire du Syndicat de l'Energie de l'Orne

Monsieur le Maire expose que le Syndicat de l'Energie de l'Orne devient le Territoire d'Energie Orne (Te61) à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette décision fait suite au changement de nom de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui est devenue « Territoire d'Energie », cette marque ayant vocation à se décliner territorialement afin d'apporter aux autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie une identité commune forte.

Le Territoire d'Energie Orne a également fait le choix de modifier dans le même temps l'adresse de son siège social rue Gâtel à Valframbert.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, décident d'approuver les nouveaux statuts du Te61 (ex-Se61) tels que présentés.

4° Demande d'avis sur le projet de SAGE du bassin versant de l'Huisne révisé

Monsieur le Maire présente le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Huisne révisé et en rappelle ses objectifs. La Commission locale de l'eau a validé ce projet le 17 janvier 2017.

Conformément au code de l'Environnement, le conseil municipal doit émettre un avis.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, émettent un avis favorable à ce projet.

5° Création d'une nouvelle adresse sur Nocé

Monsieur Planchenault informe l'assemblée de la nécessité de créer l'adresse suivante : 12, rue Saint Martin – Nocé – 61340 Perche en Nocé, l'accès à cette maison étant désormais rue Saint Martin ce qui est accepté.

6° Travaux de restauration de l'église de Nocé : avenant à la convention de la Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention de la Fondation du Patrimoine suite, avenant qui précise le montant des travaux suite au résultat de l'appel d'offres.

7° Acceptation d'un don

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un don exceptionnel de 74 € suite à l'organisation d'un vide-greniers par Pitel Brocante. Le conseil municipal accepte ce don et autorise le maire à émettre le titre de recettes.

8° Questions diverses

- Monsieur le Maire donne plusieurs informations :
 - o Suite à l'augmentation des effectifs, construction d'une nouvelle classe à Préaux, en ossature bois d'une surface totale de 80 m². Coût estimé 150 000 € avec honoraires de maîtrise d'œuvre financé par la DETR à hauteur de 60 %. Construction prévue pour septembre 2017.
 - o Restaurant le Relais du Parc : fermeture du restaurant fin avril et réouverture avec un nouveau gérant le 3 juin 2017. La façade sera restaurée (nettoyage extérieur et création d'un entourage bois) courant mai. Le matériel de cuisine sera inspecté par une société spécialisée.
 - o Aménagement du centre bourg de Nocé : l'autorisation de destruction du bâtiment acquis à M. Gorel est accordée. Une réflexion globale d'aménagement du bourg est menée avec le Parc et le PÉTR.
 - o Un point est fait sur l'avancement du pôle de santé et la pharmacie. Perche en Nocé, satellite, est rattaché à Rémalard.
 - o Philippe Planchenault fait un point sur l'acquisition de matériel technique : acquisition d'un tracteur, d'une balayeuse et de petit matériel de voirie (taille-haie, ...). Des stages de formation sont en cours de demande.
 - o Enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux : tous les documents d'arpentage sont signés.

- Révision du zonage d'assainissement sur Dancé : la DREAL a été sollicitée quant à la nécessité d'une étude environnementale. Le géomètre a métré le terrain de la future station d'épuration de Saint Jean de la Forêt. Les relevés topographiques sont effectués.
- Commission communication : le bulletin municipal n° 3 sortira fin juin. Le site internet est en cours de fabrication. Une page Facebook a été créée. La référente est Véronique Daragon.
- Commission cimetières : les tarifs des concessions seront harmonisés. Des panneaux d'affichage seront installés dans chaque cimetière. Inventaires et plans des cimetières à effectuer. Prochaine réunion de la commission en novembre.
- M. Verney informe l'assemblée de la tentative d'appropriation d'un terrain communal près du cimetière de Corubert par un riverain. Une plainte a été portée à la gendarmerie. Une action en justice est menée.
- Cérémonie du 8 mai : dépôt de gerbes aux monuments aux morts des communes historiques à 10H30. Cérémonie officielle à Dancé à 11H15.
- Vide-greniers à Colonard-Corubert dimanche 14 mai.
- M. Olivier, président du syndicat d'eau de Nocé, précise qu'une journée Portes Ouvertes aura lieu le 10 juin à la station du Gravier.
- Prochaine séance du conseil municipal : 31 mai 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Le Maire,

